PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 3 mars 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 403-2025 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007 et le règlement de zonage no 160-2007 afin d'assurer la concordance au schéma suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation

Résumé des modifications proposées aux règlements d'urbanisme

Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un projet politique faisant l'objet d'une concertation entre les élus, les citoyens et les institutions. Il contient des intentions d'organisation et de mise en valeur du territoire municipal. Il a pour objet d'établir la répartition des activités, les densités de l'occupation du sol, de même que la mise en place de divers équipements et infrastructures publics. Il identifie également toute action que le conseil entend poser afin d'améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens et des citoyennes de Saint-Isidore.

Adopté en 2007, le plan d'urbanisme fait l'objet d'une mise à jour afin d'être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Plus précisément, les changements apportés par le projet de règlement visent à agrandir le périmètre urbain à même les lots 3 029 254 et 3 029 255 et à refléter cet agrandissement dans la cartographie du plan d'urbanisme.

Règlement de zonage

Ce projet de règlement vise à modifier le plan de zonage et l'Annexe 4 afin de refléter l'agrandissement du périmètre urbain.

Le projet de règlement numéro 403-2025 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le 5 mai 2025 à 20 h 00, dans la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore, G0S 2S0. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendues à ce moment.

Le texte de ce projet de règlement et l'illustration des zones concernées sont disponibles sur le site web de la Municipalité (https://www.saint-isidore.net/) . Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Isidore ce cinquième (5e) jour du mois de mars deux mille vingt-cinq (2025).

Mireille Couture Directrice générale et greffière-trésorière